



MEMORANDUM

● OBJET

*Fiche de présentation du futur EPAGE
Haut-Doubs Loue*

● DESTINATAIRE

Syndicats mixtes du Haut Doubs et de la Loue

● MISSION

*ETUDE ET ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LA CREATION D'UN EPAGE SUR LE BASSIN
HAUT-DOUBS LOUE*

● REDACTEUR

*Faustine BRIOT – Consultante eau et milieux aquatiques - ESPELIA
Clémence DU ROSTU – Avocate cabinet SEBAN&Associés
Cyril THEVENET – Directeur du SMAHD*

● DATE

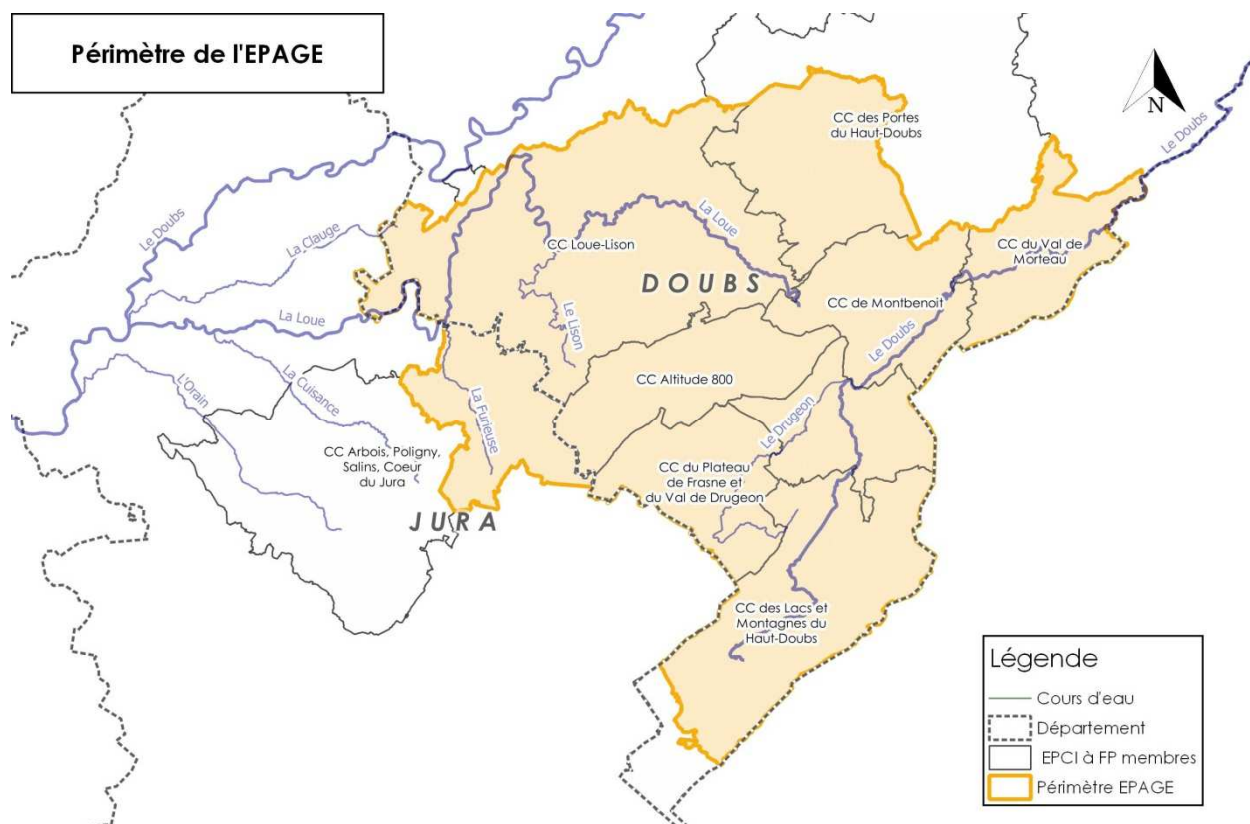
24 juin 2018

● VERSION

14

PROJET D'EPAGE HAUT DOUBS LOUE

Une structure forte et viable, ayant une capacité de gestion à l'échelle des bassins versants, tout en préservant la proximité historique des opérateurs vis-à-vis des acteurs et élus locaux



Une surface de 2255 km²

126 351 habitants

9 EPCI

▶ FORME ADMINISTRATIVE

Syndicat mixte ouvert, labellisé Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)

▶ STRUCTURES MEMBRES

EPCI à fiscalité propre	Population DGF estimée sur le futur EPAGE	Surface de l'EPCI-FP sur le futur EPAGE (km²)
CC Loue Lison	26 558	677
CC du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon	6 173	179
CC Cœur du Jura Arbois Poligny Salins	7074	180
CC Altitude 800	6 711	199
CC du Val de Morteau	21 024	163
CC Portes du Haut Doubs	6 211	141
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	16 679	362
CC Grand Pontarlier	28 164	155
CC du Canton de Montbenoit	7 756	199
Total	126 351	2255
Autres collectivités		
Conseil Départemental Doubs		2 075
Conseil Départemental Jura		180

▶ EMPIRE HYDRO-GEOGRAPHIQUE

- La Loue, comprenant le sous-bassin de la Furieuse hors secteur basse vallée alluviale de la Loue,
- Le Doubs de sa source au Dugeon, comprenant le sous-bassin du Dugeon,
- Le Doubs de la confluence avec le Dugeon jusqu'au saut du Doubs,
- La Jougna,



Référence juridique	Intitulé de la compétence	Missions associées
Compétence GEMAPI		
Item 1 L211-7 CE	L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	- Etude et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant ; - Suivi de l'évolution des milieux aquatiques et des zones humides ; - Préservation, restauration et gestion des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides ;
Item 2 L211-7 CE	L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau	- Maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux de restauration et d'entretien du lit mineur, des berges et de la ripisylve visant à garantir l'écoulement naturel des eaux, l'équilibre du profil d'écoulement et à contribuer au bon état écologique ; - Gestion hydromorphologique des cours d'eau et milieux aquatiques ; - Actions relatives à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau ; - Actions de préservation et de restauration de la biodiversité liée aux milieux aquatiques et aux zones humides ;
Item 5 L211-7 CE	La défense contre les inondations et contre la mer	- Actions relatives à l'amélioration de la connaissance de l'hydrologie, de l'hydraulique et des enjeux ; - Actions visant à la préservation, la restauration et la gestion des Zones d'Expansion de Crue ; - Etudes et travaux visant la restauration des espaces de mobilité des cours d'eau (zone d'expansion des crues...)
Item 8 L211-7 CE	La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines	- Etudes et travaux visant la création et restauration de zones de rétention temporaire des eaux de crues - Gestion des aménagements hydrauliques visant le ralentissement dynamique des crues
Compétences associées à la reconquête et à la protection de la qualité de la ressource en eau		
Item 6 L211-7 CE	La lutte contre la pollution,	- Etude et travaux visant la restauration de la qualité de l'eau (lutte contre l'eutrophisation, pollutions toxiques...) - Etude et travaux en faveur du maintien et de la restauration du bocage, de la rétention et la filtration des eaux de ruissellement...

Compétence associée à l'amélioration de la connaissance		
Item 11 L211-7 CE	La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques	- Actions visant l'amélioration de la connaissance et le suivi de la qualité de l'eau
Compétences liées à l'animation et la concertation dans le domaine de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques		
Item 11 L211-7 CE	La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines	- Contribution à l'amélioration de la connaissance des ressources en eau et des usages ; - Contribution à la préservation des ressources majeures et au maintien des usages, en particulier pour l'eau potable; - Promotion d'une gestion raisonnée et économe de l'eau ; - Promotion de la réduction des prélèvements, notamment par économies et par substitution
Item 12 L211-7 CE	L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques	- Actions d'animation, de coordination, de concertation et de sensibilisation dans le domaine de la protection des ressources en eau, des milieux naturels aquatiques et de l'amélioration de la qualité de l'eau ;. - Animation et secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant Haut Doubs Haute Loue ; - Animation territoriale de la planification selon le SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ; - Dans le cadre de l'animation du SAGE, accompagnement des projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme (notamment SCOT – Schémas de Cohérence Territoriale, PLUi ou PLU – Plans Locaux d'Urbanisme, projets d'aménagement...) sur l'ensemble des questions liées à l'eau (quantité, qualité, fonctionnement des milieux, biodiversité, risque inondation) ; - Animation et pilotage de programmes opérationnels d'actions (PGRE – Plan de Gestion de la Ressource en Eau, Contrats de Rivière...) ; - Communication – sensibilisation sur la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques;

Compétence associée à l'amélioration de la connaissance		
	L'animation de politiques de gestion des milieux naturels	- Elaboration, animation, coordination et mise en œuvre de documents d'Objectifs Natura 2000 sur les sites du bassin du Dugeon (FR4301280 et FR4310112) ; lac et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin (FR4301284) ; complexe de la Cluse et Mijoux (FR4301299) ; Vallées de la Loue et du Lison (FR4301291). - Possibilité de conventionner avec les Départements pour l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre des plans de gestion Espaces Naturels Sensibles départementaux liés au cours d'eau et aux zones humides ; - Possibilité de conventionner avec la Région et l'Etat, dans le même objectif s'agissant des Réserves Naturelles Régionales et Nationales
Compétence liée à la gestion des ouvrages hydrauliques		
Item 10 L211-7 CE	L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques	- Le Syndicat exploite, entretient et aménage les ouvrages situés sur la Loue et dont il est propriétaire ainsi que ceux dont il pourrait se porter acquéreur. - Il participe également à la gestion du soutien d'étiage, par la gestion du barrage du Lac Saint Point. - Le Syndicat peut également, au titre de cette compétence, assurer la valorisation énergétique des ouvrages mentionnés à l'alinéa 1er, par la réalisation et la gestion d'installations hydroélectriques
Compétence tourisme lié à l'eau		
Tourisme	Valorisation touristique des milieux aquatiques et humides par l'aménagement et la gestion d'ouvrages permettant la navigation légère de loisir	- Le Syndicat assure l'équipement et la gestion de passes à canoës sur les seuils qui seront propriétés du Syndicat. - Il aménage par ailleurs des points d'embarquement et de débarquement pour canoës-kayaks, référencés par arrêté préfectoral portant sur la réglementation de la navigation et des activités récréatives sur les cours d'eau de son périmètre d'intervention



GOUVERNANCE

- Un comité syndical de 30 membres

Proposition : un nombre de voix fonction du niveau de participation financière et/ou de la population représentée :

- 5 pour les Départements -1 pour le Jura, 4 pour le Doubs. 1 délégué = 5 voix, soit 25 voix pour les Départements
 - 25 pour les EPCI ? 1 délégué = 1 voix, soit 25 voix pour les EPCI
- Représentation entre les EPCI :

EPCI à fiscalité propre	Nombre de délégués
Communauté de communes Loue Lison	5
Communauté de communes du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon	2
Communauté de communes Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura	2
Communauté de communes Altitude 800	1
Communauté de communes du Val de Morteau	4
Communauté de communes des Portes du Haut Doubs	1
Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs	3
Communauté de communes du Grand Pontarlier	5
Communauté de communes de Montbenoit	2
Total	25

- Sur la représentation des délégués suppléant au conseil syndical
 - Nombre équivalent de délégués et de suppléants
- Composition du bureau : Le Président, les vice-présidents et plusieurs membres
 - 2 représentants du Département du Doubs
 - 1 représentant du Département du Jura
 - 1 représentant de chaque EPCI



LIENS AUX COMMUNES ET AUX EPCI

Considérant les communes comme un échelon local historique et pertinent, notamment pour la bonne réussite des actions, il est proposé que les EPCI sollicitent leurs communes membres pour désigner un référent à l'EPAGE qui constituera le lien privilégié entre sa collectivité et le gestionnaire de bassin.

L'ensemble de ces référents, ainsi que les maires des communes concernées, seront annuellement conviés à former une assemblée de territoire, potentiellement par secteur géographique ou bassin versant, ceci

7/10

afin de garder un contact avec l'ensemble du territoire, rendre compte des actions et entendre les attentes locales. A intégrer dans le règlement intérieur

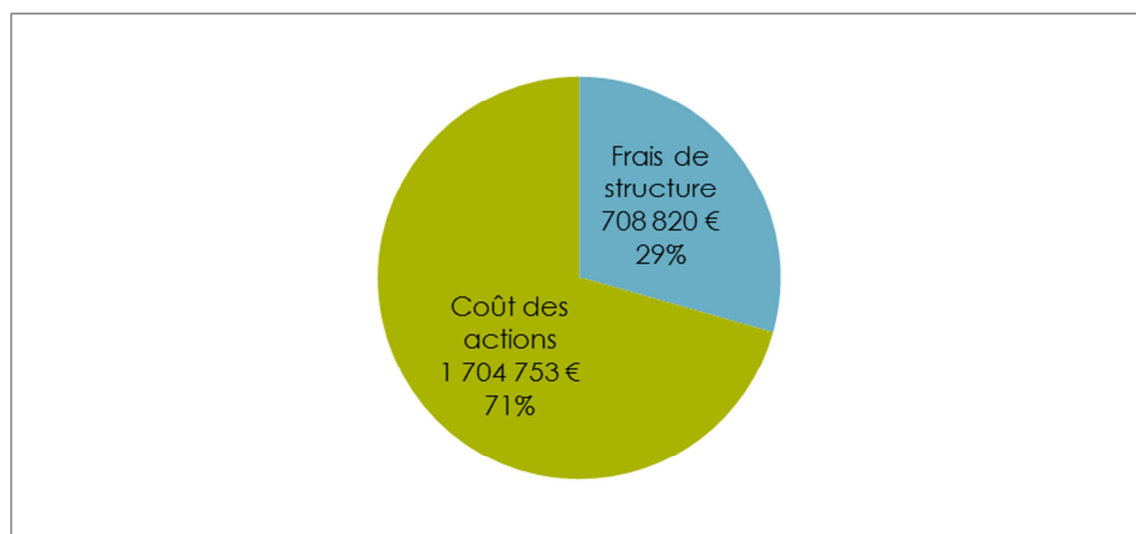
PROJECTIONS BUDGETAIRES A 5 ANS

Les projections budgétaires sont basées sur (1) une moyenne des montants affichés dans les comptes administratifs du SMAHD et du SMIX Loue de 2013 à 2015 (ou jusqu'à 2017 pour certaines dépenses du SMAHD, 2013 et 2014 n'étant pas complètement représentatives de l'activité) pour les frais de structure, (2) les coûts identifiés des études, travaux et animation prévus sur la période 2019-2022, (3) les charges prévisionnelles de personnel associées (ETP existants au sein des 2 syndicats + poste animation SAGE de l'EPTB + estimation de 2.1 ETP supplémentaires).

D'autres effets de mutualisation peuvent s'opérer sur certains paramètres, comme pour les locaux, les procédures..., non estimés aujourd'hui.

Selon cette projection, les dépenses annuelles moyennes (frais de structure et coût des actions) pourraient s'élever à **2,4 M€** pour les années 2019 à 2022.

Les coûts du programme d'actions et des ETP projets (actions réalisées en régie) correspondent à un montant de 1,7 M€ par an (soit 70% des dépenses estimées). N'ont été pris en compte que les programmes d'action existants ou identifiables à ce jour.



Les coûts du programme d'actions associés directement à la GEMAPI correspondent à un montant de 1,2 M€ par an (soit 70% des coûts du programme d'actions).

La part attribuée aux cotisations des membres est estimée à **990 000€** (sur la base d'environ 65% de subventions projetées sur le programme d'actions).



RECETTES ET CLES DE REPARTITION

Les recettes de l'EPAGE se composent de subventions de fonctionnement (Agence de l'eau, Etat, Europe notamment) et des cotisations auprès de ses membres. La répartition des cotisations est fonction des clés de répartition.

Les clés de répartition sont adaptées aux typologies de collectivités, elles sont en conséquences différentes selon les EPCI-FP et les Départements.

La participation des départements est fixée comme suit :

- o La participation globale des départements membres s'élève à 60 % des dépenses d'investissement du Syndicat, hors volet prévention des inondations, et à 40 % de ses dépenses de fonctionnement.
- o Le montant de la participation de chaque département est déterminé au prorata de la superficie de chacun au sein du périmètre du Syndicat, à savoir 92% pour le Département du Doubs et 8% pour le Département du Jura.

La participation des EPCI membres est proposée comme suit :

- o La participation globale des EPCI membres s'élève à 40 % des dépenses d'investissement du Syndicat et à 60 % de ses dépenses de fonctionnement.
- o Le montant de la participation de chaque EPCI est déterminé en fonction des critères suivants :
 - 80 % de la participation est répartie en fonction de la population DGF de chaque EPCI rapportée à la surface de l'EPCI dans le bassin versant
 - 20 % de la participation est répartie en fonction du potentiel fiscal de chaque EPCI



PROJECTION DES COTISATIONS SELON LES HYPOTHESES DE REPARTITION

Clé_2	Fonctionnement	Investissement	Total	Coût Eq Habitant DGF du futur EPAGE
CC Loue Lison	48 770 €	44 004 €	92 773 €	3,5 €
CC du Plateau de Frasne	12 493 €	11 272 €	23 765 €	3,8 €
CC Arbois Poligny Salins	14 076 €	12 700 €	26 776 €	3,8 €
Orain CCArboisPoligny	0 €	0 €	0 €	0,0 €
CC Altitude 800	11 952 €	10 784 €	22 735 €	3,4 €
CC du Val de Morteau	44 078 €	39 770 €	83 848 €	4,0 €
CC Portes du Haut Doubs	11 767 €	10 617 €	22 383 €	3,6 €
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	30 066 €	27 128 €	57 193 €	3,4 €
CC Grand Pontarlier	65 317 €	58 934 €	124 251 €	4,4 €
CC du Canton de Montbenoit	13 726 €	12 385 €	26 111 €	3,4 €
Sous-total EPCI	252 243 €	227 593 €	479 836 €	
Doubs	154 737 €	314 134 €	468 871 €	
Jura	13 426 €	27 255 €	40 681 €	
Sous-total département	168 162 €	341 390 €	509 552 €	
Contributions totales	420 405 €	568 983 €	989 388 €	



ORGANISATION TERRITORIALE

Objectifs : conserver de la proximité avec le terrain, souhait d'être à moins d'une heure de route de tout point du territoire.

Proposition : conserver 2 pôles => 1 sur le haut Doubs, le site de Frasne étant déjà bien placé et fonctionnel, 1 sur la moyenne Loue (pour couvrir le territoire du SMIX Loue + secteur Furieuse) à définir

Les territoires d'action des équipes pourront être thématiques et/ou géographiques.

Le siège social serait situé à Ornans



MOYENS HUMAINS

Les modalités précises d'organisation de l'équipe restent à déterminer.

L'équipe pourrait comprendre :

- A minima les agents présents dans les deux SMIXs + le poste d'animateur du SAGE ;
- + 0,35 ETP supplémentaire sur le volet administratif (pour arriver à 2 ETP) ;
- + 0,75 ETP supplémentaire de direction (passage de 0,25 ETP théorique actuellement à 1 ETP) ;
- + 1 ETP supplémentaire de technicien rivière / ingénieur pour couvrir les zones aujourd'hui orphelines de maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques

Sur cette base, la répartition des moyens humains selon les compétences de l'EPAGE pourrait être la suivante (sous réserve d'un découpage plus fin des missions, certains postes pouvant assurer des missions relevant de plusieurs thématiques, et d'un organigramme à construire)

Thématique	Moyens humains
Direction/administration	3 ETP (1 cadre A, 1 Cadre B, 1 Cadre C)
Animation SAGE, contrat territoire, protection ressource en eau	1 ETP Cadre A
Animation actions lutte contre pollutions	1 ETP Cadre A
Gestion et restauration des Milieux aquatiques (cours d'eau, plan d'eau) et des ouvrages	4 ETP (1 ou 2 Cadre A, 2 ou 3 Cadres B, C)
Gestion et restauration des zones humides	2.5 ETP (2 Cadres A, 0,5 Cadre B ou C)
Animation et gestion sites Natura 2000	3.5 ETP (3 Cadres A, 0,5 Cadre B ou C)
Animation et gestion RNR	0.7 ETP